

ASSOCIATION EVA

**PROJET D'ESPACE DE VIE ET D'ACCUEIL
POUR PERSONNES HANDICAPÉES**

SYNTHESE ET PERSPECTIVES



Avec le concours :

**Du Conseil général de la Gironde
Du Pays de la Haute Gironde
De la Communauté des Communes de l'Estuaire
De la Commune de Braud-et-Saint-Louis**

Avril 2009

Sommaire

Synthèse

Le territoire

Le Pays de Haute-Gironde

La Communauté des Communes de l'Estuaire

La Commune de Braud et Saint-Louis

La genèse du projet

L'initiative

La formalisation du projet

Sa mise en discussion

La validation du projet

Mise en œuvre et perspectives

Le territoire

Le Pays

La Haute Gironde est située au Nord du département de la Gironde et compte 5 cantons regroupant 65 communes. Le pays compte 77 429 habitants pour une densité moyenne de 90 habitants au Km².

La Haute Gironde est avant tout un territoire rural où l'habitat est dispersé. Ainsi, 75 % de la population vit en zone rurale. La part des jeunes représente 30% de la population totale soit un proportion largement supérieure à la moyenne aquitaine.

Le territoire compte quatre communes de plus de 2 000 habitants (Blaye, Saint André de Cubzac, Saint Ciers et Saint Savin) dont 3 pôles urbains au sens de l'INSEE. Pour le reste, il s'agit d'un réseau de petites communes de moins de deux mille habitants.

Les territoires les plus au sud profitent de la proximité de Bordeaux. Cette proximité a une influence majeure sur la structuration de l'activité économique et sur l'évolution de l'habitat : 10 800 actifs de la Haute Gironde se rendent tous les jours dans l'agglomération bordelaise pour travailler.

C'est un territoire structuré sur le plan institutionnel et politique. Depuis 2003, le Syndicat Mixte du Pays de la Haute Gironde fédère les 5 cantons représentant 59 communes. Une Charte de Pays a été adoptée par le Conseil Général, le Conseil Régional, par arrêté Préfectoral et donne lieu à différentes contractualisations. Un Conseil de Développement composé de 103 membres de la société civile et un Conseil de formation composé de l'ensemble des acteurs de la formation de la Haute Gironde (Service public de l'emploi, Organismes de formation, établissements scolaires) travaillent en partenariat avec le Pays.

<http://www.pays-hautegironde.fr>

La Communauté de Communes de l'Estuaire

La Communauté de Communes de l'Estuaire regroupe les 11 communes du canton de Saint Ciers sur Gironde. Située en bordure de l'Estuaire de la Gironde et du département de la Charente Maritime, elle s'étend sur 22 000 hectares et compte plus de 11 000 habitants.

Marais, estuaire, forêts ou vignes, le canton de Saint-Ciers offre de multiples paysages. Ainsi, le massif forestier de la Double girondine, les coteaux viticoles ainsi que les marais de la Vergne, de Braud St Louis ou de Saint Ciers sur Gironde offrent, à proximité de Bordeaux, un cadre de vie naturel et séduisant.

La vie économique se caractérise par une grosse activité liée à la présence de la Centrale nucléaire du Blayais et à la sous-traitance associée mais également par des entreprises agricoles et agroalimentaires de pointe. La viticulture est également bien présente avec les AOC «Premières Côtes de Blaye» et «Blaye».

La Communauté s'est créée en 1995. Au fil des années, l'échelle intercommunale est devenue l'échelle pertinente pour traiter des problématiques économiques et sociales, touristiques, culturelles et environnementales. Ceci d'autant plus que, comme les autres, et peut être plus que les autres du fait de son éloignement et de son enclavement, elle n'est pas épargnée par les difficultés sociales et économiques actuelles.

<http://www.cc-estuaire.fr>

La commune de Braud et Saint-Louis

Membre de la communauté de communes de l'Estuaire, dont elle héberge le siège, elle est située au coeur du marais et au bord du plus grand estuaire d'Europe. Elle est reconnue comme étant dotée d'équipements de très grande qualité, notamment sur le plan sportif. La proximité de la centrale nucléaire du Blayais lui assure les moyens de ses ambitions.

C'est aussi la capitale de la production d'asperges du Blayais. Pour assurer son expansion, elle a créé un comité d'expansion en collaboration avec la commune de Saint Ciers sur Gironde. Cela lui permet d'étudier et de soutenir les projets économiques qui lui sont soumis. Avec cette commune, elle a notamment réhabilité le Port des Callonges, ouverture sur l'estuaire.

Sa situation géographique la place au carrefour de la gastronomie et de la viticulture. Elle est également limitrophe des appellations du Cognac et du Pineau des Charentes.

Elle réunit 1260 habitants sur 49 km².

<http://www.mairie-braud.com>

Genèse du projet

L'initiative

En fin d'année 1998, un petit groupe d'acteurs de la Haute-Gironde se retrouvent pour décider d'engager un projet de création d'un centre pour personnes handicapées sur le lieu-dit "La Paillerie" à Braud-et-Saint-Louis. Cette décision fait suite aux constats, informations, interpellations à propos des difficultés rencontrées par les personnes handicapées et leurs familles sur différents aspects de leur vie quotidienne, notamment sur la question du devenir de leurs enfants vieillissants. Le travail mené dans le même temps à l'initiative du Conseil général de Gironde sur la définition d'un "Schéma départemental pour adultes handicapés" conforte le bien-fondé de ce projet, présentant l'existence d'un nombre important de familles concernées sur l'espace de vie de Haute-Gironde et en même temps une très grande diversité de situations.

Une association extérieure¹ est sollicitée pour accompagner ces acteurs dans leur projet, à partir de leur volonté que le futur centre corresponde au plus près des besoins et attentes des familles résidant en Haute-Gironde, ce qui suppose une démarche qui les implique directement dans le processus qui doit aboutir à sa création. Une "Cellule de réflexion" est constituée afin d'en conduire les différentes étapes. Elle réunit élus et techniciens communautaires, familles de personnes handicapées et personnes handicapées elles-mêmes, médecins, personnes ressources provenant du monde du travail social, de l'aide et l'accueil de personnes âgées...

Les premiers travaux de cette cellule consistent à réfléchir et échanger sur les conditions d'une meilleure connaissance des besoins réels des personnes handicapées et de leurs familles. Un moment donné, chacun a ressenti la nécessité d'une relation plus directe avec elles. Les entretiens réalisés auprès de familles par chaque membre de la cellule ont permis une première ébauche du projet.

La qualité des entretiens, sous-tendue par le besoin de parler, d'échanger avec des personnes à même de comprendre la réalité des situations vécues ont apporté les premiers éléments permettant de repérer les principales dimensions que pourrait avoir le projet. Les familles rencontrées ont témoigné de problèmes vécus par des enfants, des jeunes, des adultes vieillissants... et leurs parents. Les handicaps approchés sont de diverse nature : handicap mental, trisomie, polyhandicap, handicap physique et moteur, paraplégie, cécité, Alzheimer... Les personnes valides sont les plus nombreuses, même si pour certaines cet état peut évoluer à court ou moyen terme.

Ces entretiens ont montré force courage à vivre des situations complexes qui ne sont pas sans conséquences sur l'équilibre familial, mais aussi une grande détresse parfois devant des dispositifs de soutien sociaux et médicaux inadaptés, un manque d'information ou des difficultés particulières pour y accéder. Tous parlent de l'avenir avec beaucoup d'inquiétude et d'incertitude et fondent beaucoup d'espoirs sur le projet pour eux-mêmes ou pour d'autres : chaque personne, chaque famille est en mesure de citer dans son entourage plusieurs

¹ Agence pour le Développement des Services de Proximité, Paris

situations semblables ou différentes qui pourraient justifier l'intérêt et la nécessité d'un tel projet.

Ce qui ressort de ces entretiens va dans le sens des premières approches élaborées au cours des séances de travail de la cellule de réflexion : le handicap n'est pas un phénomène marginal en Haute-Gironde ; les personnes et familles qui s'y trouvent confrontées donnent beaucoup et sont prêtes à donner plus encore pour peu qu'on les prenne en considération, qu'un véritable soutien leur soit proposé à partir de leurs souhaits et leur projet de vie. L'attachement à vivre chez soi est fortement exprimé, voire revendiqué et à défaut du possible, qu'une solution soit trouvée dans la proximité contrairement à ce qu'ils peuvent vivre dans la plupart des cas.

La formalisation du projet

La diversité des besoins et des attentes constatés ont amené les membres de la cellule à s'orienter vers un projet qui comporterait deux dimensions complémentaires : un "espace de vie et d'accueil" et "un service d'aide à la vie". Afin de vérifier cette première esquisse, les membres de la cellule ont poursuivi leurs entretiens avec des familles, contacté d'autres acteurs médico-sociaux, socio-éducatifs, socio-culturels...

Il est ressorti de cette phase consacrée à l'expression des besoins et des demandes que l'idée de créer un centre ayant pour vocation d'accueillir des personnes handicapées était pertinente et souhaitée par des familles, des élus, des agents administratifs, des associations et structures à finalité sociale. Pour autant, ce centre ne saurait constituer une réponse unique aux problèmes de vie quotidienne rencontrés par les personnes handicapées et leurs familles. Le projet devrait dans le même temps s'intéresser au renforcement quantitatif et qualitatif de l'aide au maintien à la vie au domicile, à un environnement adapté... et en être complémentaire.

Le "projet de vie" construit conjointement entre les personnes handicapées, leurs familles et les différents intervenants concernés devrait être déterminant des choix proposés, ceux-ci étant conçus de telle manière à pouvoir intégrer le plus possible ces projets de vie. Il suppose une très forte proximité entre personnes handicapées, familles et intervenants salariés, libéraux ou bénévoles et milite en faveur d'un recrutement axé sur le Pays de la Haute-Gironde et alentours.

La diversité des situations rencontrées ont fondé l'idée d'une cohabitation entre personnes handicapées au delà de la spécificité de leur handicap. Cette idée a soulevé beaucoup d'interrogations tant au sein de la cellule de réflexion qu'auprès d'acteurs (notamment les associations de personnes handicapées). Pour d'autres, vivre ensemble, co-exister entre personnes vivant des handicaps différents n'est possible que si le projet architectural et l'organisation y sont bien conçus et adaptés. Le site envisagé pour l'implantation le permet, on peut imaginer des petits lieux de vie autonomes dont l'avantage est de pouvoir prendre en compte différentes situations, répondant ainsi aux préoccupations particulières de membres de la cellule de réflexion et d'autres acteurs.

Dans tous les cas, il est souhaité que ce futur centre soit ouvert sur son environnement, qu'une présence active soit assurée par les familles aux côtés du personnel, que des activités puissent être organisées dans et à partir du lieu, que des activités, existantes ou à venir, puissent intégrer la participation des résidents (la ferme pédagogique...). Il est noté qu'à côté de l'accueil permanent (éviter les ruptures...) puisse s'organiser un accueil temporaire ou

ponctuel (aide aux aidants, souffler un peu, besoin de rupture d'isolement ou d'apports liés à un cadre de vie collectif...).

De mai 2000 à juin 2001 les entretiens se sont poursuivis, élargissant ainsi la base des acteurs intéressés par le projet. La cellule de réflexion s'est ouverte à de nouveaux membres. Le projet s'est enrichi de leurs apports. S'il continue à s'adresser principalement à une population de personnes handicapées mentales et physiques vieillissantes, il va également concerner l'accueil de jeunes adultes handicapés relevant de "l'amendement Creton".

Une note d'intention formalisera le projet en juillet 2001 :

- 62 places nécessitant un hébergement (55 hébergement permanent, 5 hébergement temporaire, 2 en "accueil d'urgence")
- 10 places ne nécessitant pas d'hébergement (accueil dit "de jour")
- des équipements d'activités, de restauration...
- un service d'aide à vivre au domicile couvrant les 5 cantons de la Haute-Gironde (le pays en préfiguration)
- un lieu ressources à destination des acteurs de la Haute-Gironde concernés par le handicap

Mise en discussion

A ce stade du projet va s'ouvrir une période de concertation étroite avec les services de la Direction des actions pour personnes âgées et handicapées du Conseil général. Elle va mettre en discussion la question du statut juridique de l'organisme gestionnaire du futur établissement, celle de la mixité des publics (handicapés physiques et mentaux), l'éventualité d'une ouverture par étapes, le partenariat avec le CAT « La Paillerie » de Braud-et-Saint-Louis, le lieu d'implantation de l'établissement et la dimension foncière... Début 2002, le projet d'espace de vie et d'accueil est voté par la commission permanente du Conseil général. En avril 2002, la Cellule de réflexion va se constituer en association de préfiguration pour continuer la concertation avec le Conseil général, l'objectif étant de parvenir à un consensus suffisant pour réaliser un cahier des charges pour le projet architectural et le passage au CROSMS. Ce processus va s'étaler sur quatre (longues) années, choix du projet architectural inclus, pendant lesquelles la Communauté des communes de l'Estuaire apportera son soutien logistique et politique au projet, ainsi que la Commune de Braud-et-Saint-Louis qui décidera de céder au Conseil général le terrain permettant l'implantation de l'établissement.

La validation du Projet

Le projet agréé par la CROSMS en mars 2006 témoigne du consensus réalisé entre le Conseil général et l'association. Plusieurs dimensions du projet initial n'y figurent plus (le service d'aide à la vie, l'accueil de personnes handicapées physiques...), certaines en questionnement ont été résolues (statut juridique et EVA comme association gestionnaire...), d'autres ont apporté un caractère original (convention avec le CAT « La Paillerie » pour l'hébergement de travailleurs handicapés le soir, le week-end, les vacances...).

Au final, l'établissement en cours de construction permettra d'accueillir 76 personnes, handicapées mentales :

- 56 titulaires d'une orientation en foyer occupationnel²
- 14 en foyer d'hébergement (travailleurs du CAT)
- 6 en accueil de jour

Cet accueil permettra une réponse aux situations rencontrées sur le pays de Haute-Gironde :

- le vieillissement des familles de personnes handicapées qui les conduit souvent à faire admettre leur enfant adulte sur un territoire éloigné du leur, aucun établissement médico-social n'existant actuellement ;
- des jeunes adultes handicapés sont maintenus en établissements pour enfants, au titre de « l'amendement Creton » faute de places en établissements pour adultes ;
- des travailleurs de CAT dont les aptitudes au travail sont détériorées sont maintenus en CAT faute de places en foyers occupationnels
- des travailleurs du CAT « La Paillerie » sont contraints d'effectuer un trajet quotidien entre leur domicile et le CAT faute de possibilités d'hébergement sur place.

Seront accueillies les personnes âgées de 20 à 60 ans au moment de leur admission. Elles pourront résider jusqu'au moment où leur état de santé nécessitera des soins médicaux constants que l'établissement ne sera pas à même de prodiguer. L'originalité du projet repose donc sur l'accueil sur un même site de personnes handicapées aux statuts et aux rythmes de vie différents, qui devront pouvoir chacune vivre leur projet de vie dans un cadre collectif préservant des moments de vie autonomes dans le respect de leur vie privée, en garantissant leurs liens sociaux et familiaux.

Elles se répartiront pour ce faire dans 5 « pôles de vie » comportant chacun 14 chambres individuelles, certaines étant communicantes pour permettre à des couples de partager leur lieu de vie. Chaque chambre, située de plein pied, dispose d'une surface de 20 mètres carrés et d'une douche avec WC. Chaque pôle de vie comportera en commun une kitchenette, un salon avec sanitaires et un patio central pour favoriser les échanges entre résidents. Un bureau sera destiné aux éducateurs.

Ces pôles seront reliés aux équipements communs : salle de restauration, cuisines, buanderie, accueil et services administratifs, salles d'activités, salon de coiffure, infirmerie... et la salle polyvalente.

² Dont 3 en accueil temporaire et 1 en accueil d'urgence

Cette salle polyvalente est conçue pour les manifestations destinées aux résidents mais également aux personnes extérieures. En effet, le projet se veut résolument ouvert sur son environnement pour une bonne insertion dans le bourg. Il est situé sur le lieu-dit « La Borderie », à proximité du centre, des commerces et des équipements collectifs : terrains et aménagements sportifs et de loisirs, piscine, bibliothèque... Le siège de la Communauté des communes de l'Estuaire est contigu à l'établissement, qui sera un facteur d'attraction et d'animation supplémentaire pour la commune.

A ces différentes dimensions s'ajoute une donnée non négligeable pour le Pays : les emplois créés, qui seront des emplois nouveaux de différentes catégories et qualifications (administratives, médico-sociales, éducatives, logistiques...). Au total 48,5 équivalents temps pleins.

L'association EVA sera gestionnaire de cet espace non médicalisé et employeur des personnels par convention avec le Conseil général de la Gironde. Le coût de la construction est assuré par lui, moyennant la redevance d'un loyer. Le financement du fonctionnement s'établira sur la base d'un prix de journée pour un total annuel de 4 424 000 euros (base 2006), déduction faite des aides personnalisées au logement. L'association aura à charge les mobiliers et équipements nécessaires, qu'elle couvrira en contractant un emprunt.

Enfin, fidèle à son projet d'origine et sa co-construction entre différents acteurs et partenaires, elle mettra bien sûr en place les instances de concertation réglementaires et oeuvrera pour que chaque résident puisse participer activement à la vie et aux activités de l'établissement, avec toutes les contributions volontaires externes qui seront sollicitées.

Mise en œuvre et perspectives

Après le passage en CROSMS, les différents niveaux de procédure ont duré deux années : permis de construire, appel d'offres de marchés publics – le premier étant infructueux -, adjudications, évolution des normes de construction et d'aménagements, préoccupations environnementales (récupération des eaux pluviales pour toilettes et arrosage, chauffage solaire pour eau chaude sanitaire...). Parmi les lots attribués, les deux plus importants l'ont été à des entreprises locales qui se sont groupées entre elles pour concourir). Pendant ce temps, un partenariat entre le Centre de formation Multimétiers de Haute-Gironde et l'organisme de formation des Familles Rurales ont commencé à qualifier 16 Aides-médico-psychologiques, 8 d'entre elles étant susceptibles d'être recrutées à l'ouverture de l'établissement.

En novembre 2008 a eu lieu la pose de la première pierre, ce qui augure d'une ouverture de l'établissement en fin de premier semestre 2010.

Durant ces deux années, l'association de préfiguration EVA a assuré une veille et une coopération avec les différentes instances impliquées. Le démarrage du chantier a été l'occasion de remobiliser ses membres et en accueillir de nouveaux. Sa dernière réunion en janvier 2009 s'est donnée deux objectifs à conduire parallèlement à court terme :

- engager un processus de recomposition de l'association pour passer de son statut de préfiguration à celui d'association gestionnaire, avec la volonté d'y impliquer progressivement pour compléter ses membres actuels, anciens ou plus récents, selon la volonté qui prévalait dans le projet formalisé en 2001:

- des personnes handicapées et leurs familles (qu'elles soient ou non résidentes ou utilisatrices des services proposés),
- des associations volontaires, d'entraide, d'éducation populaire,
- des structures liées au handicap (dont les associations),
- des professionnels du handicap (salariés exerçant dans des établissements),
- des professionnels du corps médical,
- des acteurs du corps social (dont les associations d'aide à domicile),
- des employeurs de personnes handicapées,
- des personnes ressources...
- des collectivités territoriales...

- engager le processus de recrutement du futur directeur, dans l'idéal en septembre 2009 afin qu'il dispose d'une année pour s'approprier le projet et préparer les différentes dimensions liées à l'ouverture de l'établissement. Le Conseil général s'est engagé à assurer une année de préfinancement du poste, ainsi qu'une partie des charges de sa mission. La Communauté de communes mettra un bureau à sa disposition. Il reste à l'association la recherche du complément nécessaire pour cette période.

Les autres dimensions consécutives à l'ouverture (processus d'admission des résidents, recrutement des personnels, équipement des locaux, budgets de fonctionnement et d'investissement, logistique, activités... et bien sûr projet d'établissement...) ne pouvant se travailler hors du futur directeur.

L'association de préfiguration EVA

Depuis sa création en avril 2002 à la suite de la cellule de réflexion, l'association a connu une certaine permanence. Les personnes suivies d'un * en sont membres depuis l'origine, les autres l'ont rejointe en 2008. Les élus et techniciens sont membres à titre personnel et témoignent de l'engagement de leur collectivité au projet.

Présidente : Madame Francette Dutel *
Maire-adjointe de Reignac, Vice-présidente de la CCE en charge du social.

Vice-président : Monsieur Claude Dupuy *
Retraité.

Vice-président : Monsieur Alain Bredin *
Médecin neurologue

Secrétaire : Monsieur Vincent Chérel *
Ancien agent de développement à la CCE. Actuellement Directeur du CFA IFRIA Aquitaine.

Trésorière : Madame Odile Girard *
Biologiste.

Membres :

Madame Isabelle Bardin *
Infirmière.

Madame Anne-Marie Donati *
Assistante sociale.

Madame Sylvie Martin
Directrice générale des services à la CCE.

Madame Anne-Marie Plisson
Maire de Saint-Ciers sur Gironde.

Monsieur Louis Cavaleiro
Directeur du Centre de Formation Multimétiers de la Haute-Gironde.

Monsieur Hubert George *
Directeur du GIHP Aquitaine.

Monsieur Philippe Plisson *
Député-maire de Saint-Caprais, Président de la CCE, Conseiller général.

Monsieur Marc Plouvier
Directeur des services techniques à la CCE.

Monsieur Jean-Michel Rigal *
Maire de Braud et Saint-Louis.

Monsieur Richard Vert *
Maire-adjoint de Braud et Saint-Louis.

